

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 16 (1936)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Avril 1936

Paris-I^{er}

Seizième Année. — N° 4

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commercuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE :	DEUXIEME PARTIE :	Pages
LES RELATIONS AERIENNES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE	DOCUMENTATION GENERALE	
Les relations aériennes entre la France et la Suisse . . . 53	Chiffres, faits et nouvelles 61	
	Renseignements utiles à qui voyage 63	

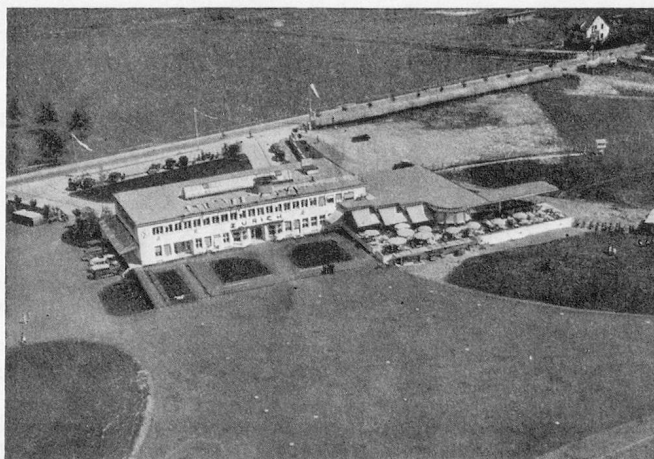
PREMIÈRE PARTIE

LES RELATIONS AÉRIENNES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

La récente adoption de l'horaire d'été sur les lignes de transport aérien entre nos deux pays, nous incite à donner à nos lecteurs des précisions sur cette question, trop peu connue des commerçants et industriels susceptibles d'utiliser l'avion commercial pour leurs voyages d'affaires ou d'agrément entre la France et la Suisse et vice-versa.

Les relations aériennes entre les deux pays sont assurées par deux compagnies : la « Swissair » et l'« Air France », qui, depuis plusieurs années, collaborent à l'exploitation des lignes franco-suisse. Actuellement, la première assure la liaison, dans les deux sens, entre Paris, Bâle et Zurich; alors que la

seconde réunit Paris à Genève, *via Lyon*. Nous allons étudier séparément chacune de ces deux lignes.



Bâtiment administratif de l'aéroport de Duebendorf (Zurich)

Trafic aérien Paris-Bâle-Zurich

Certains de nos lecteurs auront déjà appris, par les quotidiens, que la ligne Paris-Bâle-Zurich a été ouverte à nouveau les 19 et 20 avril, après n'avoir pas fonctionné pendant l'hiver dernier. Elle est exploitée, comme déjà dit, par la « Swissair », Société Anonyme Suisse pour la navigation aérienne, dont le siège principal se trouve à l'aéroport de Duebendorf, près de Zurich, où sont également si-